



## Etre reconnu soutien de famille ?

Par clicmypc, le 07/08/2011 à 22:13

Bonjour,

J'ai 35 ans, nana, et j'en ai ras-le-bol ! Je n'en peux plus.

Mon père est fils unique et il détruit tout et tout le monde. Sauf qu'il profite de tout le patrimoine de ses beaux-parents.

Ma mère, fille unique, est totalement sous son emprise et c'est trop tard pour agir.

J'ai une soeur aînée qui est partie faire sa vie (3 gamins dont elle ne s'occupe même pas et quand elle les a pour les vacances, ils atterissent chez moi).

Mon frère, il squatte chez moi et n'assume rien, vit du RSA.

Je m'occupe de mes grands-parents qui sont très âgés (ménage, électricité, maçonnerie, vraiment tout ...).

Moi, j'habite dans une maison précaire que je dois rénover et je me retrouve au chômage à cause d'un accident.

Je paye tout pour tout le monde et j'y suis obligée car ce sont toujours des situations extrêmes (pas d'eau chaude pour mes grands-parents dont à moi de payer un nouvel appareil, pas de lunettes pour ma nièce donc à moi de payer une nouvelle paire, et c'est tout le temps.

J'aimerais de savoir comment puis-je faire reconnaître ma situation de soutien de famille ? Ai-je droit à des aides parce que j'aide mes grands-parents et toute la tribu de famille ?

A qui m'adresser pour que mon père soit tenu à distance de mes grands-parents ? J'ai très peur de mon père qui est violent et qu'il mette mes grands-parents en maison de retraite ?

Je veux à la fois protéger mes g-p mais aussi pouvoir faire ma vie.

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **22:26**

Arrêtez de vous laisser faire, exigez de votre soeur qu'elle parte ou au moins qu'elle participe financièrement

Par **clicmypc**, le **09/08/2011** à **00:57**

Merci.

Mon vrai problème, c'est que c'est moi qui suis chargé de tout le monde. Comment est-on reconnu soutien de famille ? Ai-je droit à des aides ?

Je bosse 16h/j pour mon patron et en plus j'ai trop de responsabilités dans ma vie privée. Merci de vos réponses. J'ai déjà vu une assistante sociale trop jeune incapable de me répondre et le restant en vacances.

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **01:23**

Je ne connais pas cette notion de soutien de famille (elle existait quand on voulait éviter le service militaire mais depuis, je ne vois pas à quoi vous faites allusion)

Je crois que c'est plus d'un soutien psychologique dont vous avez besoin pour apprendre à dire non.

Par **clicmypc**, le **09/08/2011** à **01:50**

Ah !!! mais non...

Je reformule. Imaginez que vous en tant que femme avez 3 enfants, 2 neveux, et vos grand-parents. Accident et vous perdez votre mari et les parents de ces 2 gamins.

Vous vous retrouvez seule avec 5 gamins et vos grand-parents à charge. Sachant vos parents vous plument. Il doit bien exister des aides pour que ces personnes âgées puissent rénover leur vieille maison qui devient insalubre car trop vieille. Il n'est pas normal que ce soit moi leur petite fille de payer des travaux. Autre exemple : Papi casse son dentier mais sa maigre retraite ne lui permet pas de déboursier 1500 euros et ... je paye. Autre frais à ma charge que je trouve inadmissible.

Bon, voilà, exposer autrement.

Quelles sont les aides auxquelles les personnes âgées ont droit ? Et si c'est moi qui paye tout car mes parents font rien, ai-je des droits ?

Merci.

Pour info, psychologiquement, je m'agasse mais je tiens et je veux que ça cesse.

Comment voulez-vous que je dise non ! ma nièce n'y voit pas, et je devrai dire non ? Mes grand-parents vivent dans la plus grande précarité à cause de leur beau-fils qui les a plumé et tapé, et je devrai dire amen !!!

Je reformule autrement ma question : si je n'ai pas droit à d'aide, qui dans le domaine social est censé se bouger le c.. pour éloigner un beau-fils tueur ?

Par **mimi493**, le **09/08/2011 à 18:42**

[citation]Vous vous retrouvez seule avec 5 gamins et vos grand-parents à charge. Sachant vos parents vous plument. Il doit bien exister des aides pour que ces personnes âgées puissent rénover leur vieille maison qui devient insalubre car trop vieille. Il n'est pas normal que ce soit moi leur petite fille de payer des travaux. Autre exemple : Papi casse son dentier mais sa maigre retraite ne lui permet pas de déboursier 1500 euros et ... je paye. Autre frais à ma charge que je trouve inadmissible. [/citation] mais c'est vous qui acceptez de payer, vous n'en avez aucune obligation. C'est votre choix. Ils ne sont pas à votre charge, ils ont leur retraite. Ils doivent adapter leur niveau de vie à leurs moyens comme tout le monde.

Vos grands-parents ont droit à leur retraite. Si elle est trop basse (moins de 1181,77 euros par mois, en cumul des deux retraites), ils ont droit à l'ASPA pour arriver à cette somme (c'est un RSA amélioré)

Concernant leur frais de santé, ils ont l'assurance-maladie et doivent prendre, comme tout le monde, une complémentaire maladie. S'ils ont comme ressources moins de 11 657 euros sur les 12 derniers mois cumulés, ils ont droit à la CMU complémentaire. S'ils ont moins de 14 385 euros sur les 12 derniers mois cumulés ils ont droit à une réduction de 500 euros par an et par personne sur leur complémentaire maladie.

S'ils n'ont pas les moyens d'entretenir leur maison, ils la vendent et rachètent un F2, en louent un ou font une demande d'HLM.

Si vous vivez avec eux, qu'ils sont à votre charge, vous pourriez déduire certaines sommes de vos impôts, c'est tout.

Par **Selbycool**, le **26/01/2012 à 15:51**

Bonjour madame,

Je viens de lire votre témoignage concernant la situation de votre frère qui vit toujours avec vous parce qu'il a du mal à trouver un job... Je voulais savoir si la situation était toujours semblable, et si éventuellement vous accepteriez de témoigner dans le cadre d'un reportage . Je travaille pour une chaîne de télévision et suis actuellement en recherche de personnes du profil de votre frère, pour illustrer les difficultés à s'insérer économiquement et professionnellement. Peut-être que réaliser ce reportage pourra lui ouvrir les yeux ou l'aider à trouver des opportunités.

Vous pouvez me joindre par mail, [andrecharles.idier@gmail.com](mailto:andrecharles.idier@gmail.com), ou me contacter par téléphone : 06 74 29 41 34 . Je vous remercie par avance, bonne journée et à bientôt,

André Idier

Par **Patty68**, le **02/03/2016** à **13:53**

Selbycool, Bonjour,

J'aimerais savoir si vous recherchez toujours des personnes qui ont des difficultés à s'insérer économiquement et professionnellement ? Si oui, que proposez vous ?

Cordialement

Patty68

Par **Lutinette**, le **14/06/2018** à **11:31**

clicmypc, des solutions existent. Je vous invite à vous inscrire sur le site "aidonslesnotres" et à poser votre question sur les aides dont vous pouvez bénéficier. Des experts vous répondront.